

TABLE DES MATIERES

1.1	RÉSUMÉ	3
1.2	ORGANISATION	4
1.3	PERSONNEL COMMUNAL	6
1.3.1	MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS	6
1.3.2	PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE)	6
1.3.3	SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNAL – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)	7
1.3.4	CENTRE DE TRI.....	7
1.3.5	SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	7
1.3.6	ENTRETIEN DU TEMPLE.....	7
1.3.7	AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE	7
1.3.8	EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2022	8
1.3.9	ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL	8
1.3.10	SERVICE D'ARCHIVES	8
1.4	GESTION DES ASSURANCES	8
1.5	LPP – CAISSE DE RETRAITE	8
1.6	SALAIRES	8
1.7	SPORTS	9
1.8	TRANSPORTS PUBLICS	10
1.8.1	CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT	10
1.8.2	DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ	10
1.9	INFORMATIQUE	11
1.10	SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)	11
1.11	MOTION / RÉFÉRENDUM / PÉTITION / INTERPELLATION	11
1.12	AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)	11
1.13	NATURALISATIONS – BOURGEOISIES	11
1.14	STATISTIQUE COMMUNALE	12
2.1	GÉNÉRALITÉS	13
2.2	BOURSE COMMUNALE	14
3.1	TERRAINS ET DOMAINES	15
3.2	FORÊTS COMMUNALES	15
3.2.1	EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE	15
3.2.2	PÂTURAGES	17
3.2.3	PARC JURA VAUDOIS (PRNJV)	17
3.2.4	BOIS DE CHÊNES.....	18
3.5	BÂTIMENTS	19
3.5.1	BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	19
3.5.2	ANCIENNE POSTE.....	21
3.5.3	AUBERGE	21
3.5.4	D'UNE FONTAINE À L'AUTRE	21
3.5.5	COLLÈGES.....	21
3.5.6	BOUCHERIE.....	22
3.5.7	EGLISE	22
3.5.8	LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER.....	22
3.5.9	LE PAVILLON.....	23
3.5.10	« SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10	23

3.5.11	SDIS, CASERNE DES POMPIERS	24
3.5.12	LA CHÈVRERIE	24
3.5.13	ACQUISITION DE LA PARCELLE 19 (SUBLET/PHARMACIE).....	24
3.5.14	PARCELLE 966 – 1 ^{ER} AOÛT	25
3.5.15	PPA « LA MONTAU » - / « MORANT-LORAINÉ »	25
4.1	CONSTRUCTIONS PRIVEES.....	26
4.1.1	RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS	26
4.1.2	PERMIS DE CONSTRUIRE	26
4.2	ENERGIE OU AUTRE	26
4.2.1	CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES.....	26
4.3	ROUTES ET RESEAU ROUTIER	27
4.3.1	VOIRIE.....	27
4.4	CIMETIÈRE.....	27
4.5	TRAITEMENT DES DÉCHETS	28
4.6	EAUX CLAIRES (EC) / EAUX USEES (EU)	28
4.7	COURS D’EAU.....	31
5.1	AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)	32
5.1.1	RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES.....	35
5.1.2	EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE	35
5.2	PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE).....	36
5.3	RAT (RÉSEAU D’ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE.....	37
5.4	CULTES	38
6.1	POLICE CANTONALE – SIR.....	39
6.1.1	CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE.....	39
6.5	DÉFENSE INCENDIE.....	39
6.5.1	SDIS NYON-DÔLE	39
6.5.2	DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER	39
6.6	ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION	40
7.1	SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE.....	41
8.1	EAUX.....	42
8.2	CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÀD SA	43
9.1	ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER	45
9.2	RÉGION DE NYON.....	47
9.3	SOCIÉTÉS LOCALES	48
9.4.	RELATIONS AVEC LA POPULATION	48
10.	COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D’ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES	49
11.	AUTORISATION GENERALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L’ACQUISITION OU L’ALIÉNATION D’IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100’000. —	49
12.	CONCLUSION	50
13	ANNEXE.....	51

1. ADMINISTRATION



1.1 RÉSUMÉ

Plusieurs manifestations ont été organisées par la Municipalité, à savoir :

La sortie des aînés le 1^{er} juin – la Fête nationale – la visite des alpages le 10 septembre – le Noël des aînés le 7 décembre.

Outre la gestion courante des affaires communales, de nombreux préavis ont été présentés et acceptés par l'organe législatif.

La liste complète des préavis est détaillée en pages 5 et 6.

Durant cette année, la Municipalité a tenu 40 séances ordinaires (pas de séance 2 fois en été et 2 fois en hiver), représentant 151,30 heures, durant lesquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans la limite des compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire municipale et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 503 pages (490 en 2021) ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible par chaque membre de l'exécutif.

Organisation de la Municipalité

André DARMON ADA 079 179 99 18	Evelyne ROTH ERO 079 590 41 02	Pascal COLOMBO PCO 079 696 96 71	Jean ZUCCHELLO JZU 079 625 35 26	Gérald GIRARDET GGI 079 206 49 35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante
Jean ZUCCHELLO JZU	Gérald GIRARDET GGI	André DARMON ADA	Pascal COLOMBO PCO	Evelyne ROTH ERO
<p>Administration Générale - Police Personnel - Juridique Intérêts généraux</p> <p>Forêts - La Colline Membre du CODIR Parc Jura Vaudois Fond. B. de Chênes</p> <p>PC ORPC - PC commune</p> <p>Cours d'eau</p> <p>Routes et Terrains hors commune Voirie - Pâturages Chalets d'alpage</p> <p>APEC Membre CI</p> <p>AISGE Membre CI</p> <p>Energie et environnement</p>	<p>AISGE Transports scolaires Membre CODIR</p> <p>Clinique dentaire Membre CI</p> <p>RAT Membre CI</p> <p>Affaires sociales AVASAD – ORP - ARAS Hôpital GHOL</p> <p>Communication Genolier-Info</p> <p>Forêts - La Colline Membre CI</p> <p>Activités sociales locales – Paroisse</p> <p>Genolier CàD SA Membre CA</p>	<p>Domaines PGA - Parcs et terrains de sport, Cimetière Terrains agricoles</p> <p>Eaux-égouts Réseau EU / EC APEC : Membre CI</p> <p>Gestion déchets et Centre de tri SADEC : AG</p> <p>Conseil Régional Membre CI</p> <p>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle Membre CI</p> <p>NStCM Membre CA</p> <p>ACP Président CI</p>	<p>Bourse - Finances Budgets et Comptes annuels - Emprunts et financements</p> <p>Eau sous pression Réseau d'eau Lien avec Fontainier Réservoirs communaux SAPAN : AG SANE : AG SIDEMO : CODIR</p> <p>Délégation Feu</p> <p>Genolier CàD SA Vice-président CA Gestion administr.</p> <p>Forêts - La Colline Membre CODIR</p>	<p>Bâtiments communaux Entretien / Projets Contact avec Régie</p> <p>Constructions privées Règlement des constructions - STI</p> <p>La Chèvrerie Ventes DDP</p> <p>AISGE Membre CODIR</p> <p>Forêts - La Colline Président CI</p> <p>ACP Membre CI</p>

Abréviations courantes : liste non exhaustive

ACP : association du hangar à plaquettes de Trélex
 ARAS : agence régionale d'assurances sociales
 CA : conseil d'administration
 CODIR : comité de direction
 EU/EC : eaux usées/ eaux claires
 PAC Bois de Chênes : plan d'aménagement cantonal
 PDCom : plan directeur communal
 PGA : plan général d'affectation
 PPA : plan partiel d'affectation
 SANE : syndicat d'arrosage de Nyon et environs
 STI : service technique intercommunal

APEC : STEP régionale à Gland
 BH : borne hydrante
 CI : conseil intercommunal
 ESP : eau sous pression
 LAT : loi sur l'aménagement du territoire
 PC : protection civile
 PDDE : plan directeur de distribution de l'eau
 PGEE : plan général d'évacuation des eaux
 RAT : réseau d'accueil des Toblerones
 STEP : station d'épuration

Préavis déposés au Conseil communal en 2022

N° du Préavis	Description	Accepté le
11/2021	Concernant une demande de crédit de CHF 46'500.- TTC en vue de financer les travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux de ruissellement à proximité de la salle communale Le Gossan	17.03.2022
12/2021	Concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 71'000.- TTC destiné à l'amélioration des installations liées à la mise aux normes du terrain de football	Refusé le 17.03.2022
13/2022	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'310 m ² et le chalet qui est construit, située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 650'000.- TTC	17.03.2022
14/2022	Concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- TTC destiné à entamer un Plan d'énergie et climat communal	16.06.2022
16/2022	Concernant une demande d'autorisation de vendre une parcelle de 1'310 m ² et le chalet(ex-Cailler) située à la Chèvrerie sur la Commune d'Arzier-Le Muids pour le montant total de CHF 783'000.- TTC	16.06.2022
15/2022	Comptes 2021	16.06.2022
17/2022	Rapport de gestion 2021	16.06.2022
18/2022	Concernant une demande de crédit de CHF 260'000.- TTC pour les travaux urgents, les travaux et inspections complémentaires pour les collecteurs publics	16.06.2022
19/2022	Concernant une demande de crédit pour des travaux d'aménagements du cimetière de CHF 145'000.- TTC	16.06.2022
20/2022	Concernant l'achat de la parcelle 19 + travaux urgents pour un montant de CHF 1'710'000.- TTC	16.06.2022
21/2022	Concernant une demande supplémentaire de crédit de CHF 40'000.- TTC destiné à compléter le financement de la construction du bâtiment qui hébergera la nouvelle chaudière à pellets	16.06.2022

22/2022	Concernant une demande de crédit de CHF 112'000.- TTC pour des travaux de réfection de la place multisports, de la rénovation de la place de jeux et l'adjonction de nouveaux jeux pour les enfants et adolescents.	22.09.2022
23/2022	Arrêté d'imposition communal pour 2023	22.09.2022
25/2022	Concernant une demande de crédit de CHF 50'000.- TTC pour l'étude de la construction d'un ascenseur pour le bâtiment du Collège 1912 « Le Montant »	22.09.2022
24/2022	Budget 2023	08.12.2022

1.3 PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur du personnel motivé et compétent tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les remercier chaleureusement.

1.3.1 MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS

- Voirie : Engagement d'un nouvel apprenti 1^{ère} année : Victor Rask au 01.08.2022.
- Administration : Mme Nathalie Agier a été engagée, en tant que secrétaire adjointe, au 03.01.2022 à 60 %. Elle a été licenciée le 17 mai avec effet immédiat – salariée jusqu'au 30 juin 2022.
Mme Virginie Boscardin a repris la fonction de secrétaire adjointe au 01.06.2022 à 60 %.
- Contrôle des habitants : Mme Virginie Boscardin a été engagée au 28.02.2022 à 50 %.
Mme Marta Dios Steinemann a quitté contractuellement au 31.03.2022.
Mme Anne-Chantal Borloz a été engagée au 01.08.2022 à 50 %.
- Bourse : Mme Irina Ravalimanana a été engagée au 01.01.2022 à 60 %.

1.3.2 PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

Mme Danielle Jayet	1.00 EPT	secrétaire municipale
Mme Nathalie Agier	0.60 EPT	adjointe au greffe (jusqu'au 30.06.2022)
Mme Virginie Boscardin	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants (à dater du 28.02.2022)
Mme Marta Dios Steineman	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants (jusqu'au 31.03.2022)
Mme Virginie Boscardin	0.60 EPT	adjointe au greffe (à dater du 01.06.2022)
Mme Chantal Borloz	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants (à dater du 01.08.2022)
Mme Irina Ravalimanana	0.60 EPT	boursière

1.3.3 SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNAL – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

M. Cédric Blumenstein	1.00 EPT	chef d'exploitation
M. Bruno de Matos	1.00 EPT	employé
M. Mathieu Tavel	1.00 EPT	employé
M. Leandro Santos Martin		apprenti agent d'exploitation – 2 ^{ème} année
M. Victor Rask		apprenti agent d'exploitation – 1 ^{ère} année.

1.3.4 CENTRE DE TRI

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

M. Claude Bariatti	responsable
M. Didier Brügger	employé
M. Didier Berthousoz	employé (remplaçant)

1.3.5 SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Madame Suzanne Stoehr, payée à l'heure, a assumé seule l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (cantine scolaire, vestiaires et grande salle)
- L'Ancienne Poste et la salle du 700^{ème}
- La Maison Gothique
- L'Administration communale
- L'Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Le Pavillon

Elle a pris sa retraite au 30 novembre et a été remplacée par Monsieur Emile Alvarez, à dater du 7 octobre 2022.

Madame Anne-Lise Bariatti, également payée à l'heure, s'occupe de la cantine scolaire (accueil des élèves + nettoyages à la fin des services).

1.3.6 ENTRETIEN DU TEMPLE

L'entretien du temple a été confié à Madame Anne-Lise Bariatti (payée à l'heure).

1.3.7 AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE

3 stagiaires, pour un job d'été, ont été engagés pour différentes activités à la voirie, représentant 25 jours.

1.3.8 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2022

5 municipaux	env.	2.00 EPT
2 employées au greffe		1.60 EPT
1 employée au contrôle des habitants		0.50 EPT
1 boursière et 1 aide-boursière		0.70 EPT
3 employés d'exploitation		3.00 EPT
2 apprentis exploitation		(volontairement pas chiffré)
5 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total		9.05 EPT

Les coûts salariaux bruts au 31.12.2022 de nos collaborateurs s'élèvent à CHF 729'657.20 (en 2021 : CHF 702'828.85) et pour la Municipalité à CHF 195'527.90 (en 2021 : CHF 222'848.25).

1.3.9 ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL

Les entretiens-évaluations de fin d'année ont eu lieu avec la vice-Syndique (en raison de l'absence du Syndic) et un Municipal, selon les dicastères.

1.3.10 SERVICE D'ARCHIVES

Depuis 2015, la gestion des archives est confiée à la société Pro-Archives, à satisfaction.

1.4 GESTION DES ASSURANCES

La gestion de nos différentes assurances est prise en charge par ProConseils Solutions SA à Morges.

1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2022 est de 104.8 % alors qu'il était de 117.4 % au 30.11.2021.

1.6 SALAIRES

L'augmentation du coût de la vie est en 2022 de 2.8 % (2021 : + 1.5 %). La Municipalité a accordé des augmentations de salaire supérieures au coût de la vie ainsi que des ajustements ou primes à certains employé(e)s.

Terrain de football

Malgré la sécheresse de l'été 2022, les deux terrains ont bien tenu et sont parfaitement opérationnels pour la reprise 2023.

A relever que nous avons acquis un robot-tondeuse pour un montant de CHF 30'000.-- dont une participation de CHF 12'500.— payée par le FCGB. Cette acquisition permet de libérer la voirie du temps pour d'autres travaux.

En lien avec la problématique antérieure de dépassement du budget relatif au terrain de football, la COMGES avait émis quelques recommandations qui ont été suivies, soit :

- Une réserve est systématiquement appliquée dans les préavis.
Exemples : 5 % sur les travaux de la place de jeu
15 % sur les travaux urgents de l'immeuble de la Pharmacie
5 % sur les travaux du cimetière.
- Les travaux concernant le cimetière et la place de jeux ont été négociés au forfait, les réserves précitées pouvant couvrir une amélioration des travaux prévus.
- Le suivi des dépenses est effectué à réception des factures. Un contrôle par CFC n'a pas été nécessaire compte tenu des travaux entrepris. Si les travaux urgents prévus pour l'immeuble « Pharmacie » avaient été effectués, un contrôle CFC aurait été mis en place.

Street Workout Station

Toujours beaucoup utilisé, ces installations sont appréciées par une partie de nos citoyens.

Aire de jeux pour enfants

L'aire de jeux jouissant d'un beau succès auprès des familles, nous avons décidé d'élargir la gamme de jeux disponibles, en implantant trois nouveaux jeux, soit :

- 1 nid d'oiseaux
- 1 rocher à grimper
- 1 balançoire à bascule en châtaignier.

Cet investissement a été soumis à l'approbation du conseil communal au travers du Préavis N° 22/2022.

Pétanque

La Boule Joyeuse de Genolier a fusionné avec la Boule d'Or de Begnins ; le nouveau nom est BGPétanque et son siège est à Begnins.

Les entraînements ont eu lieu à Begnins durant l'hiver et à dater du 1^{er} avril à Genolier.

Les tournois qui se sont déroulés sur les terrains de Genolier ont donné entière satisfaction de la part des utilisateurs.

La société a demandé quelques aménagements à l'intérieur de la buvette et à l'extérieur. Une étude sera faite dans le courant 2023.

Stand de tir

Les dates prévues pour les tirs militaires obligatoires ont été respectées.

1.8 TRANSPORTS PUBLICS

1.8.1 CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT

La commune met à disposition des habitants de Genolier et autres, deux cartes journalières de transport au prix unitaire de CHF 45.-, montant fixé d'un commun accord avec les communes de la ligne du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de CHF 28'000.- a été couvert pour cette année à hauteur de CHF 23'445.-.

1.8.2 DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ

- 1) La fréquentation de la ligne du Nyon-St-Cergue-Morez s'est élevée à 1'165'705 voyageurs, soit un recul de 145'297 voyageurs par rapport à l'année 2021. L'introduction du travail à domicile explique en grande partie ce recul.
- 2) L'entreprise Nyon-St-Cergue-Morez (y compris TPN) a dû faire face, outre le limogeage du Directeur, aux départs cumulés de la responsable des finances, de la responsable des ressources humaines et du responsable technique. Par ailleurs, le Directeur-intérim a également donné sa démission avant de reconsidérer sa décision à la suite des mesures prises par le Conseil d'Administration.

L'origine du problème était liée à une implication du Président du Conseil d'Administration beaucoup trop importante dans la gestion opérationnelle de la société.

Afin de minimiser le risque engendré par le départ annoncé du Directeur ad-intérim, une Commission d'accompagnement a été créée afin d'agir en interface entre la Direction et le Conseil d'Administration. Notre Municipal délégué, Monsieur Pascal Colombo, fait partie de cette commission.

A relever qu'à la suite de la fin du mandat de M. Rey (Directeur ad-intérim), Monsieur Emanuel Laurent a été désigné en qualité de Directeur de la société, prise de fonction en 2023.

Compte tenu de la situation de l'entreprise, à la suite des départs précités, des mesures structurelles de gouvernance et une modification des statuts seront présentés lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 9 février 2023.

- 3) Le chantier du nouveau dépôt de l'Asse a pris un sérieux retard dû notamment à des infiltrations d'eau. La mise en service de ces installations est prévue en 2024.
- 4) La Commission ad-hoc chargée de négocier la valorisation de la parcelle 617 de Nyon (anciens dépôts du Nyon-St-Cergue) s'est heurtée à un refus d'entrer en matière par la Municipalité de Nyon dans le cadre de la mise en place d'un nouveau PPA. Une nouvelle démarche sera tentée en 2023.
- 5) Nous pouvons enfin mentionner que la société a acquis 6 nouvelles rames en 2022.

1.9 INFORMATIQUE

Notre parc informatique est géré par la Société Ofisa et donne entière satisfaction. Toutes les garanties sont données afin de sauvegarder la confidentialité de tous nos documents. Notre « Cloud » sur Microsoft Azur, est hébergé en Suisse et nous garantit la protection nécessaire. Notre site internet « genolier.ch » est également sur un serveur en Suisse. Des démarches ont été engagées avec une entreprise spécialisée pour voir si nous sommes vulnérables et nous soumettre à des tests d'intrusion.

Nous sommes à l'abri jusqu'à nouvel avis ! Nous sommes sur le point d'obtenir la labellisation « cyber-safe ». Il est difficile de faire plus pour le moment.

1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH)

Le greffe municipal s'occupe de la mise à jour du site.

1.11 MOTION / RÉFÉRENDUM / PÉTITION / INTERPELLATION

Aucune

1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)

Nous avons dû faire appel à notre avocat-conseil dans les cas suivants :

- PACOM d'Arzier-Le Muids – opposition au dézonage pour une parcelle à La Chèvrerie (Me Jérôme Reymond)
- Parcelle N° 454 : recours déposé en 2021 par EIG contre la décision municipale – levée de l'opposition et délivrance du permis de construire car la commune a eu gain de cause. (Me Olivier Freymond + Me Jérôme Reymond)

Nous avons fait appel à la Préfecture dans le cas suivant :

- AISGE-Commune d'Arzier-Le Muids : les élèves de Genolier enclassés à Arzier-Le Muids nous sont refacturés. Avons demandé une séance de conciliation à la Préfecture. Il a été décidé que cette refacturation est erronée.

1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES

En 2022, 22 (15 en 2021) demandes de naturalisation nous ont été adressées : 8 (9 en 2021) personnes seules et 4 (6 en 2021) familles. 7 (15 en 2021) rapports d'enquête ont été établis par Monsieur Pierre-Alain Jossieron. Le greffe a fait passer 10 (15 en 2021) tests de connaissances.

20 naturalisations ont été octroyées. Aucun refus. Le reste des dossiers suit son cours.

Statistique du nombre d'habitants : situation de la commune au 31.12.2022

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Habitants commune (P+S)					
Habitants dans la commune	2069	191	214	850	814
- Suisses	1500	134	153	617	596
- Etrangers	569	57	61	233	218
Résidents principaux	2030	190	212	829	799
- Suisses	1470	133	151	601	585
- Etrangers	560	57	61	228	214
Résidents secondaires	39	1	2	21	15
- Suisses	30	1	2	16	11
- Etrangers	9			5	4
Résidence principale					
De sexe féminin	1019	190		829	
De sexe masculin	1011		212		799
Etat civil					
Célibataires	879	190	212	219	258
Marié(e)s	907			454	453
Veufs (Veuves)	66			47	19
Divorcé(e)s	144			90	54
Marié(e)s/séparé(e)s	30			19	11
Non marié(s)					
Partenariat	4				4
Partenariat séparation					
Partenariat dissous					
Religion					
Catholiques	395	13	13	189	180
Juifs/Juives					
Protestant(e)s	391	8	8	178	197
Sans confession	818	121	133	286	278
Autres	426	48	58	176	144
Divers					
Conseillers communal	45			13	32
Electeurs communal	1310			658	652
Electeurs cantonal	1094			559	535
Electeurs fédéral	1094			559	535
Electeurs bourgeoisial					
Prop. de chiens	147			84	63
Etrangers, Permis					
Permis B	166	19	22	77	48
Permis C	323	29	34	120	140
Permis Ci	3			3	
Permis D	44	4	4	16	20
Permis F	4	2		1	1
Permis G					
Permis L	9			6	3
Permis N					
Permis S	7	1		5	1
Autres permis	1	1			
Contrôle des habitants					
Faux habitants	5		1	2	2
Faux résidents					

2. FINANCES



2.1 GÉNÉRALITÉS

Des investissements ciblés dans plusieurs domaines (ressources en eau, nouveau bâtiment Gare 5, équipement Ancien Collège 1912) et des études de projets divers (ressources en eau, bâtiments, routes) sont en cours. Il faut cependant noter sur le plan des recettes comptabilisées en 2022, deux ventes d'anciens droits de superficie (DDP) avec leurs chalets à La Chèverrie pour environ CHF 800'000.-.

Aucun emprunt n'a été contracté et un seul est arrivé à échéance en 2022 : il a été complètement amorti avec la trésorerie courante.

Les acomptes prévisionnels 2023 demandés par l'Etat pour la Péréquation intercommunale et la Cohésion sociale sont restés stables par rapport à 2021 et avant (autour de 8 millions), ceux qui ont complètement « déraillés », ce sont ceux de 2022 : plus de 12 millions ! Comme pressenti, ceux-ci ont été corrigés à la baisse en mars 2023, via un remboursement annoncé par le canton de 2,7 millions, que nous allons provisionner dans les Comptes 2022.

Fiscalement parlant, malgré les circonstances très spéciales encore présentes dues à la pandémie, nous sommes sur le point de boucler cette année 2022, avec de bonnes recettes fiscales sur tous les postes ! L'apport des impôts dits « conjoncturels » comme les gains immobiliers et les droits de mutation, est resté important en 2022.

En résumé, les principaux éléments suivants sont à prendre en considération :

- de bonnes rentrées fiscales 2022,
- les bons résultats des Comptes 2021,
- des factures cantonales 2022 très élevées, mais corrigées à la baisse de manière importante, avec pour conséquence des Comptes 2022 bénéficiaires,
- des acomptes prévisionnels de la Péréquation 2023 à nouveau raisonnables,
- un budget 2023 faisant état d'un bénéfice.

Tenant compte de résultats positifs sur trois années consécutives avec un budget 2023 positif, le Conseil Communal a validé la proposition de la Municipalité de baisser le taux d'imposition communal pour 2023, soit de le passer de 55 cts. à 52 cts. D'une part, nos finances communales sont bonnes et nos fonds de réserve en constante augmentation, et d'autre part, nous avons promis que si trois exercices comptables de suite étaient positifs, nous proposerions une baisse : il s'est donc agi de tenir parole. Cette décision permettra pour 2023 de lutter quelque peu contre la spirale inflationniste des prix.

On se souvient que le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts de 2013 à 2022 inclus. Cette stabilité nous a donné raison, car le côté cyclique des factures cantonales aurait pu nous inciter à réagir précipitamment sans le recul nécessaire.

Pour le dicastère **45** « Déchets et Ordures », depuis quelques années, la Municipalité a eu pour objectif de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges dans le but qu'ils soient auto-suffisants : soit financés par la taxe « EM » (Equivalent-Ménage) (compte 451) pour les déchets, soit par la taxe au sac (compte 450) pour les ordures : les mesures prises depuis 2018 (rationalisation et optimisation des éco-points) ont permis de ramener vers l'équilibrer ces deux sous-dicastères. Nous constatons en 2022, que le 450 est bénéficiaire et que le 451 quant à lui, légèrement déficitaire. Pour tendre à l'équilibre exigé de ce dicastère, la Municipalité étudie la possibilité d'augmenter cette taxe « EM » en 2024. Le résultat de l'année 2023 le déterminera.

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux claires et usées (EC/EU), les taxes de raccordement sont comme attendu en forte baisse (plus de CHF 300'000.- en 2021 et

seulement CHF 14'000.- en 2022). Malgré cela, le dicastère reste légèrement bénéficiaire. Dans l'attente de voir venir, la taxe d'épuration sera maintenue pour 2023 à CHF 1.70/m³. Pour mémoire, depuis 2016, une taxe fédérale sur les micropolluants continue à nous être demandée jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale (STEP), prévue dès 2025-26.

Le dicastère **80** pour l'eau sous pression (ESP), avec de gros investissements à venir, a dû envisager l'augmentation du prix du m³ de l'eau pour 2023. Ce prix n'a pas bougé depuis plus de 10 ans et est resté à un niveau très compétitif de CHF 0.85/m³ : il va passer à CHF 1.-/m³ en 2023.

Budget 2023 :

Dès l'automne 2022, les acomptes prévisionnels demandés par l'Etat pour la Péréquation/ Cohésion sociale/ Réforme policière 2023 nous sont parvenus : nous constatons une stabilité souhaitée depuis longtemps au niveau du Budget, se situant au total autour des 8 millions, comme en 2021 et avant, en comparaison du choc des 12 millions pour 2022 ! Le canton nous a confirmé en mars 2023 le remboursement pressenti de plus de 2,7 millions sur le trop-perçu pour 2022. Nous respirons un peu, dans l'attente d'un nouveau concept de perception des factures cantonales pour « des tâches cantonales », objet de l'initiative « SOS Communes » en cours de traitement !

2.2 BOURSE COMMUNALE

Elle a été tenue avec diligence par Madame Irina Ravalimanana, en charge de la Bourse communale depuis début 2022.

Etant donné l'augmentation des pièces comptables et l'accumulation des tâches à certaines périodes, nous avons dû avoir recours à une aide-boursière ponctuelle, surtout en début d'année 2022 et après les vacances d'été.

3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX



3.1 TERRAINS ET DOMAINES

PACom (Plan d'Affectation Communal)

La Municipalité a sciemment retardé la rédaction de son nouveau plan d'affectation afin d'étudier des alternatives aux injonctions du Canton de mettre certaines zones constructibles en zones vertes/agricoles. Cela concerne notamment la parcelle 966 (dite du 1^{er} août), propriété de la commune qui fait l'objet d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment mixte d'utilité publique.

La reprise de l'analyse, en collaboration avec la Commission Pacom et du bureau d'ingénieur Plarel à Lausanne est prévue au printemps 2023 pour un envoi au Canton à fin 2023.

A relever que suite à plusieurs contacts, de nombreuses oppositions seront à traiter par la commune.

3.2 FORÊTS COMMUNALES

3.2.1 EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE

Préambule

Dès le 1^{er} janvier 2022 la Commune de Trélex est membre du Groupement Forestier la Colline, ce qui passe la surface totale des forêts en contrat de bail à 1'122 hectares soit 422 ha pour Givrins, 380 ha pour Genolier et 320 ha pour Trélex.

Le résultat financier de chaque exercice est réparti en proportion des surfaces respectives de chacune des communes concernées.

Exploitation et ventes

Le marché des bois était très demandeur jusqu'en été, ceci tant pour les feuillus en bois énergie que les résineux en bois de sciage. Suite à la grande sécheresse de l'été les attaques de bostryches sur l'épicéa et le dépérissement des sapins blancs ont fortement perturbé le programme des coupes et le marché des bois.

Les martelages et coupes de l'hiver et du printemps se sont effectués normalement. Dès la mi-août les exploitations se sont concentrées sur la lutte contre le bostryche, seulement deux coupes du programme ont été effectuées jusqu'à l'hiver.

Les exploitations forcées de l'automne ont fortement perturbé le marché des bois résineux. La combinaison des volumes de bois trop important et la dépréciation des bois attaqués a eu des effets sur la demande et les prix. Nous avons également effectué des coupes sécuritaires pour le NStCM et la DGMR, ceci avec leur participation financière pour les abattages

Travaux pour tiers

La réorganisation du groupement et du triage a également des effets sur les travaux pour tiers, le contrat de gestion des forêts de Chavannes a été remplacé par des travaux pour les communes de Prangins, Duillier et Coinsins. Des travaux d'entretien de la végétation pour le NStCM et des chantiers natures pour la Fondation du Bois de Chênes ont été effectués.

Produits annexes, soins culturaux, plantations

Le rythme des commandes est stable pour les produits annexes, ce qui permet au groupement forestier de travailler à l'intérieur les jours d'intempéries. Un effort est encore à faire dans le développement de ces produits annexes et la publicité devrait être intensifiée.

Soins culturaux

Le programme des travaux de soins culturaux a été fortement diminué en raison d'autres urgences. Ainsi, seulement 4.81 ha ont été traités contre 15.23 ha l'année dernière. Lors de ces entretiens, un accent particulier est mis sur le mélange des essences.

Plantations

Avec le fort dépérissement des sapins blancs au Bois Noir une plantation a été faite avec l'aide de bénévoles. C'est ainsi que 200 jeunes arbres (érable, sycomore, merisiers, douglas et épicéa) ont été mis en place. Le chantier est en partie subventionné par Almighty Tree, entreprise qui gère les fonds récoltés pour le changement climatique, l'organisation des bénévoles est également gérée par cette entreprise.

Subventions pour travaux forestiers

Les subventions 2022 concernent surtout les travaux de lutte contre le bostryche, en effet la priorité a été donnée à la coupe de ces bois, le programme a également été perturbé pour les chantiers subventionnés.

Projet intégré Haut-Jura

Une surface totale en soins jardinatoires de 9.89 hectares a été subventionnée dans le cadre de ce projet, notamment un chantier à la Boucle du Sollier et un autre à la Genollière.

Personnel

L'apprenti du groupement Thibaud Bron a terminé avec succès son apprentissage, son contrat se terminant fin juillet, le nouvel apprenti Kyane Milleret a débuté en août.

Le bucheron Julien Monnard ayant quitté le groupement au mois de février, c'est Damien Racine qui l'a remplacé à partir du mois d'août. Afin de pallier au manque de main-d'œuvre durant la période avec seulement deux bûcherons, nous avons fait appel à du personnel temporaire, ce qui a engendré des coûts supplémentaires.

Matériel

En début d'année deux programmes informatiques ont été mis en place, le sylvamet pour les martelages et les cubages, Forstcontrole pour la gestion des heures, ainsi tout le personnel rempli ses heures sur leur portable ou autre support informatique.

Centre forestier, refuge

En 2022, ce ne sont pas moins de 141 locations qui ont été enregistrées, principalement les week-ends, jusqu'à 3 ou 4 fois, mais aussi en semaine. Certains groupes le réservent d'année en année. A noter que le nouveau braséro installé à l'extérieur est fort apprécié.

Conclusions

La situation qui semblait évoluer positivement en début d'année a été fortement perturbée par les exploitations forcées de l'automne dues à la sécheresse de l'été, aux attaques de bostryches et au dépérissement des sapins blancs.

Les défis pour le futur sont multiples afin de concilier les fonctions forestières qui sont à la fois de produire du bois, de respecter la biodiversité, de répondre à la forte demande d'accueil et de conserver le rôle de protection dévolu à la forêt.

Pour 2022 le déficit d'exploitation du Groupement Forestier La Colline se monte à CHF 94'504.93 pour la Commune de Genolier.

3.2.2 PÂTURAGES

Les travaux prévus par le préavis pour l'amélioration foncière des alpages sont terminés mais les subventions ne sont pas encore encaissées.

300 m de clôtures ont été rénovés à la Genollière ainsi que 28 m de murs en pierres sèches au lieu-dit la Tourbière.

3.2.3 PARC JURA VAUDOIS (PRNJV)

Le 17 octobre 2022, l'Office fédéral de l'environnement a officiellement renouvelé l'attribution du label « Parc d'importance nationale » du Parc Jura vaudois, pour une deuxième période de dix ans, soit de 2023 à 2032.

Le Parc naturel régional Jura vaudois compte désormais 34 communes territoriales et 4 communes propriétaires. Son territoire s'étend sur 560 km² et rassemble près de 39'000 habitants.

Les 4 missions du parc centrées sur le développement durable sont de :

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager.

Renforcer des activités économiques fondées sur le développement durable.

Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable.

Partenariats, communication et garantie territoriale.

Parmi les projets et actions réalisés par le Parc Jura vaudois en 2022, plusieurs se sont déroulés à Genolier.

Un diagnostic « Biodiversité en village » a permis d'identifier les points forts et les mesures d'accompagnements en faveur de la nature en milieu bâti :

- Entretien des espaces verts (conversion de surfaces, etc.) ;
- Plantations potentielles d'arbres ;
- Présence de plantes néophytes envahissantes ;
- Possibilités de pose de nichoirs.

Deux chantiers d'éco-volontariat ont été coordonnés par le Parc sur le territoire communal. Le premier, réunissant une quarantaine de participants encadrés par le garde forestier Daniel Kolly, a permis d'arracher les laurèlles le long du ruisseau de la Joy. Le second a réuni près de huitante employés de la HES-SO pour arracher des solidages (plantes exotiques envahissantes) et entretenir les sentiers dans le Bois de Chênes. C'est là également, que le Parc a participé à la manifestation La nuit est belle, en proposant une animation nocturne.

Les jeunes Pesants ont également eu l'occasion de mieux connaître le Parc. Tous les élèves de 7P ont en effet participé à l'animation pédagogique « Abeilles » dans le cadre scolaire.

3.2.4 BOIS DE CHÊNES

Après l'entrée en force de la Décision de classement, il était temps d'informer le public des nouvelles règles de gestion et plus particulièrement de l'utilisation des accès, des cheminements pour les piétons, VTT, cavaliers, ou des places à feux.

Avec un concept « Bienvenue dans le respect de la nature », la Fondation du Bois de Chênes avec ses partenaires, a créé différents panneaux didactiques avec comme sujets les prairies, la forêt, l'eau, la nature ou les batraciens. Ils sont placés aux différentes entrées du site. Dans le but de faciliter les déplacements des uns et des autres des panneaux de balisage renseignent les visiteurs.

Activités 2022 : Fête de la nature au mois de mai avec plusieurs animations, sans compter les pains et les tartes cuits dans le fournil. En septembre nouvelle manifestation en relation avec La nuit est belle.

Visites de marque : le 4 mai, la Fondation a eu le plaisir d'accueillir à la ferme-château Mme Christelle Luisier-Brodard, Présidente du gouvernement vaudois et M. Pascal Broulis, Conseiller d'Etat.

La commune est régulièrement informée du fonctionnement de la fondation par ses représentants au Conseil, à savoir Monsieur Georges Richard, président de la Fondation et Monsieur André Darmon, trésorier.

3.5 BÂTIMENTS

Généralités :

Les appartements et commerces suivants sont gérés, à notre satisfaction, par la régie Rytz & Cie SA à Nyon :

Bâtiment administratif	5	appartements – administration communale + 1 bureau loué à la Sté EDI ² & MAC
Ancienne poste	4	appartements
Auberge	1	commerce "boulangerie – épicerie"
	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
	1	bureau
D'Une Fontaine à l'Autre	12	appartements
Le Montant bâtiment 1912	1	appartement
	1	bureau de l' AISGE
Boucherie	1	commerce
Source Vive – Route de la Gare 10	14	appartements
Gare 5 dès août 2022	3	appartements et un commerce "Pharmacie"
Caserne SDIS	4	appartements, voirie et caserne pompiers

A chaque demande justifiée des locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2022, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	5	appartements, administration communale + 1 bureau
Auberge		café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	12	appartements
Le Montant		bâtiment scolaire 1912, bureau AISGE et 1 appartement
L'Oujon		bâtiment scolaire
Le Cordex		bâtiment scolaire
Le Gossan		salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon		local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS		local voirie, caserne pompiers, 4 appartements

La très nette diminution des problèmes de déprédation et autres incivilités dans le secteur sensible des bâtiments scolaires s'est confirmée suite à l'installation des 22 caméras dont, nous le rappelons, l'installation et les frais d'exploitation sont répartis à parts égales entre la Commune et l' AISGE. De plus, le Centre de Jeunes installé dans les containers derrière Le Montant, et géré par l' AISGE, participe de manière significative à la diminution des problèmes.

3.5.1 BÂTIMENTS COMMUNAUX

Bâtiment "administratif", place du Village 5

Les locaux de l'Administration communale sont toujours équipés de trois postes pour le secrétariat, la réception et le contrôle des habitants, d'un bureau réservé au Syndic et d'un autre occupé par la bourse, l'ancienne salle de conférence au 1^{er} étage a été aménagée avec 4 postes de travail pour les municipaux alors que la salle de conférences du rez-de-chaussée est dédiée aux séances de la Municipalité et à diverses autres séances internes ou externes.

Le WC public accessible en journée situé dans le hall d'entrée de l'immeuble de l'administration communale, adapté aux personnes à mobilité réduite est toujours grandement apprécié.

A fin 2022, les 2 appartements sont occupés et aucun changement de locataire n'a été enregistré et aucun frais significatif n'est à signaler.

Maison « Gothique », place du Village 5 (côté route de Trélex)

A fin 2022, les 3 appartements sont occupés, l'un d'eux est loué à la fondation « Le Relais » qui s'occupe des familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la fondation via la régie Rytz. Aucun frais n'est à signaler. Le bureau au rez est également loué.

Centre technique communal (CTC)

L'équipe de la Voirie a maintenant pris ses marques au rez-de-chaussée du bâtiment de la caserne qui lui est entièrement réservé.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service de la Voirie, selon le budget.

Maison / parcelle "Seemann"

Aucun travail n'a été effectué dans ce bâtiment. Il est maintenant désaffecté et abrite des meubles et le matériel de décoration extérieure de Noël appartenant à l'aubergiste. Les pompiers l'utilisent parfois pour des exercices.

Son affectation future, ainsi que celle de la parcelle sur laquelle il est situé, doivent toujours faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette utilisée par la société de tir, des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Fontaines communales

La Commune a repris l'entretien de la petite fontaine au Chemin du Village-Suisse.

Local/buvette de la société de pétanque

Ce local est principalement utilisé par le Club de pétanque et est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Quelques modifications et adaptations sont à prévoir afin d'optimiser l'utilisation intérieure, notamment en sortant les 6 tables et 12 bancs qui sont à disposition des divers utilisateurs, société de pétanque ou locataires ponctuels et de les ranger dans une annexe extérieure à construire. L'ouverture de la porte du bar de la buvette a été sécurisée et adaptée par quelques membres du club de pétanque.

3.5.2 ANCIENNE POSTE

A fin 2022, les quatre appartements sont occupés. Menus frais de réparation, env. CHF 810.-.

Salle du 700^{ème}

Ce local est apprécié pour la tenue de diverses séances et assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection et la connexion internet sont aussi grandement appréciés par les divers utilisateurs.

Epicerie Boulangerie

Rien de spécial à signaler sinon que les clients apprécient ce commerce qui est un réel plus pour la population de notre commune et par les ouvriers / employés qui s'arrêtent volontiers pour boire un café, une bière ou acheter leur sandwich etc.

3.5.3 AUBERGE

Le système de refroidissement des chambres froides, des armoires frigorifiques de la cuisine et des tiroirs du bar fonctionne à satisfaction, à noter que des adaptations concernant les désagréments causés par le bruit et les vibrations du compresseur qui se transmettent par les murs aux étages supérieurs sont à prévoir. Le loyer, qui avait été réduit durant la pandémie, sera réadapté en 2023.

Les trois appartements et le studio de ce bâtiment sont tous occupés et aucun mouvement n'a été enregistré en 2022. Aucun frais significatif pour ces appartements.

3.5.4 D'UNE FONTAINE À L'AUTRE

A fin 2022, sur les 12 appartements de ce bâtiment, il a été enregistré un seul changement de locataire au cours de l'année. Aucun frais significatif à signaler à part les frais normaux d'exploitation.

3.5.5 COLLÈGES

Les locations suivantes sont facturées à l' AISGE :

- bâtiment « Le Montant » - forfait	CHF	50'000.-
- bâtiment « Le Gossan »	CHF	225'000.-
- terrains de sport (participation entretien)	CHF	4'500.-
- droits de superficie écoles (8'360 m ²)	CHF	8'360.-
- loyer annuel « centre des jeunes » (forfait)	CHF	5'000.-
- droits de superficie divers (1'200 m ²)	CHF	1'200.-
- loyer annuel « classe S parking » sous Gossan (forfait)	CHF	5'000.-

De plus, un bail spécifique a été signé pour le bureau administration (ancien appart. 3e) CHF 21'600.-

Le Montant" (Collège 1912)

La commune est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion, à l'exception des nettoyages qui sont pris en charge par l' AISGE.

Une étude est toujours en cours pour un possible changement d'affectation de ce bâtiment en locaux administratifs pour la commune dès que la question de la construction d'un collège au Muids sera résolue. Une étude concernant la possibilité d'y ajouter un ascenseur afin que les personnes à mobilité réduite (locataires, élèves, livreurs ou visiteurs etc.) puissent avoir accès à tous les étages, sera proposée au Conseil communal début 2023.

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est répartie de la façon suivante :
Au sous-sol, la bibliothèque "Matulu" utilise un local et un autre local accueille la chaufferie « mazout » de la société Genolier C&D SA, insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne.

Au 3^{ème} étage, deux appartements sont en location, dont un a été réaménagé en bureaux loués pour le secrétariat de l'AISGE depuis juillet 2019.

La partie scolaire est répartie de la façon suivante :
L'EPSGE occupe deux salles de classes au 1^{er} étage et trois salles de classes au 2^{ème} étage. Une salle au sous-sol est dédiée à l'enseignement de la cuisine.
A noter que le module de 6 porta cabines, propriété de l'AISGE, entièrement équipé et raccordé en eau et électricité, posé en 2021 dans la cour Ouest du Collège rempli bien sa fonction de Centre de Jeunes et est très fréquenté pendant les horaires fixés par les responsables de cet accueil.

"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

L'AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure la gestion complète-

"Le Cordex" (collège 2007)

L'AISGE est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion complète.

3.5.6 BOUCHERIE

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service cantonal compétent et des ajustements doivent y être entrepris par le locataire concernant les denrées alimentaires. Certains travaux d'infrastructure concernant le bâtiment sont aussi demandés et dont une partie pourrait être à la charge de la Commune (Déplacement des WC, curage des canalisations, remplacement de faïences etc.). Ces divers travaux devraient être entrepris en 2023.

3.5.7 EGLISE

Pas de grands travaux cette année. Nous prévoyons de remplacer le système de mise en balancée des cloches en 2023.

3.5.8 LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale, toutes ces activités ont repris en 2022 après 2 ans de pandémie.
Suite aux dégâts causés par un gros orage survenu en juin 2021, le parquet de la salle a dû être entièrement changé, tous les frais ont été pris en charge par l'ECA.

Les travaux courants de réparation et d'entretien sont régulièrement effectués.

Le réfectoire est utilisé quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour le repas de midi. La cuisine, pour la préparation de ces repas, est utilisée par M. Claude Besnard, à son entière satisfaction. A noter cependant que le lave-vaisselle professionnel est tombé en panne entre Noël et Nouvel An après 16 ans de bons et loyaux services et 160'000 cycles sans problème majeurs, une machine de remplacement nous a été fournie en urgence et une nouvelle machine sera acquise en 2023.

L'étude en cours pour équiper tout ou partie de la toiture de panneaux solaires ou de tuiles photovoltaïques correspondant à la nouvelle réglementation a été repoussée à 2023.

Le canton, dans le cadre d'une éventuelle pénurie d'électricité, nous a enjoint de prévoir une PRU (Place de Rassemblement d'Urgence). Nous avons donc dû prévoir d'équiper la salle communale en conséquence, soit acquérir un groupe électrogène (génératrice) et de le brancher afin de fournir l'électricité, le chauffage et un système de communication aux personnes, habitants de la commune, nécessitant ces services pendant les éventuelles heures de délestages ou de coupures de courant.

3.5.9 LE PAVILLON

Après 2 ans de pandémie, les nombreuses demandes de locations de ce bâtiment, occupé la plupart du temps par le club de football, est aussi utilisé par les aînés, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille. Son occupation atteint maintenant le niveau de celui d'avant la pandémie.

Les tables carrées blanches ont été remplacées par des tables à plateau rabattable de 180cm x 80cm sur roulettes, nous constatons qu'elles sont grandement appréciées.

Le nettoyage régulier de la terrasse par les employés de la voirie reste une priorité pour la maintenir dans un aspect visuel acceptable. Le remplacement du revêtement de cette terrasse qui se dégrade de plus en plus sera à l'étude courant 2023.

La gérante du jardin d'enfants « Le Bac à sable » est satisfaite des locaux qu'elle loue. L'accès clôturé a été agrandi et il est normalement fermé à toute personne étrangère au « Bac à sable ».

L'entier de ce bâtiment a été « visité » par un cambrioleur dans la nuit du 7 au 8 novembre 2022. Beaucoup de dégâts ont été constatés sur des fenêtres, des portes et des armoires etc, mais mis à part une modique somme d'argent rien a disparu. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie et les enregistrements des différentes caméras leur ont été remis, mais sans aucun résultat à ce jour.

3.5.10 « SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. Sur les 14 appartement de ce bâtiment, aucun changement de locataire n'a été enregistré en 2022 et au 31 décembre tous les appartements sont occupés.

Concernant les problèmes de chauffage, malgré quelques défauts de réglages il semblerait que la solution ait été trouvée sans pour autant être définitive. En effet, suite à la casse d'un des 8 panneaux thermiques installés sur le toit du bâtiment, il a été découvert que les 7 autres n'étaient plus en état de remplir leur fonction. Il a donc été décidé d'entreprendre une étude approfondie afin de proposer une solution rationnelle et éco-responsable. Ce projet fera certainement l'objet d'un préavis présenté au Conseil Communal en 2023.

3.5.11 SDIS, CASERNE DES POMPIERS

Rien de particulier à signaler. Les quatre appartements sont occupés au 31 décembre et un changement de locataire est à signaler.

3.5.12 LA CHÈVRERIE

Au 31 décembre 2022, les 11 chalets que la commune a dû acheter suite à la sentence arbitrale de 2016 ont tous été vendus. Il ne reste plus que 2 parcelles non construites mais actuellement en zone à bâtir. Elles sont menacées de déclassement en zone agricole selon le PACOM de la Commune d'Arzier-Le Muids. Nous avons déposé notre opposition à ce déclassement et une réponse devrait nous être transmise en 2023.

3.5.13 ACQUISITION DE LA PARCELLE 19 (SUBLET/PHARMACIE)

Cette parcelle, implantée de deux bâtiments, abrite un local commercial (pharmacie), 3 appartements, une arcade et deux dépôts.

L'objectif à terme de la Municipalité (2023) est de rénover entièrement ce bien-fonds, voire de créer un appartement supplémentaire afin de rentabiliser l'investissement par les revenus locatifs.

Cette acquisition, pour un montant de CHF 1'400'000.— a fait l'objet du Préavis N° 20/2022.

Processus d'acquisition :

Dès que nous avons eu connaissance de la volonté du propriétaire de vendre son immeuble, nous avons entamé la négociation sachant qu'une offre de CHF 1'700'000.— lui était proposée par la société qui exploite la pharmacie. L'attachement du vendeur à la Commune de Genolier nous a permis de réduire le prix d'achat à CHF 1'500'000.— dans un premier temps.

Après une acceptation par messagerie électronique du vendeur et afin d'étayer notre demande au Conseil communal, nous avons mandaté la société Acanthe (société d'expertise immobilière du groupe Naef) pour l'établissement d'une expertise. Celle-ci a été évaluée à CHF 1'700'000.— (approche intrinsèque) et à CHF 1'400'000.— (approche valeur de rendement) compte tenu des loyers extrêmement bas pratiqués par l'ancien propriétaire.

Compte tenu de la pression mise par l'autre acheteur potentiel, nous avons rapidement signé devant notaire une promesse d'achat sous réserve d'acceptation du Conseil communal.

Par la suite, en contrepartie d'un loyer gratuit jusqu'au départ de l'ancien propriétaire, le prix de vente a été réduit à CHF 1'400'000.—, montant accepté par notre Conseil communal.

3.5.14 PARCELLE 966 – 1^{ER} AOÛT

Plusieurs études de faisabilité sur cette parcelle (voir également rubrique « PACOM »), propriété de la Commune ont été effectuées.

Un premier projet (2022) concerne l'implantation d'un centre de tennis pour notre collectivité. La surface à disposition n'étant pas suffisante, la Municipalité a renoncé à ce projet.

Une nouvelle étude est en cours dans le but de construire un bâtiment d'utilité publique (crèche, EMS, AISGE, société locale).

3.5.15 PPA « LA MONTAU » - / « MORANT-LORAINÉ »

Les deux décomptes de ces dossiers qui dataient de plusieurs années ont été envoyés aux partenaires. A fin 2022, ces dossiers ont été clôturés suite aux paiements/encaissements effectués.

4. TRAVAUX



4.1 CONSTRUCTIONS PRIVEES

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au STI et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Nombreuses séances pour les problèmes et questions à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Nous continuons à noter une nette augmentation des demandes de transformations ou d'amélioration / entretiens et installations de production d'énergie renouvelables en 2022. La Commune assure la gratuité des émoluments administratifs pour tous les projets d'amélioration énergétique des bâtiments.

4.1.1 RÈGLEMENT DES CONSTRUCTIONS

En raison du retard pris par le PACOM (Plan d'Affectation Communal), une nouvelle révision du prochain règlement des constructions sera nécessaire. Le projet du PACOM a été transmis au Canton qui nous a retourné ses observations sur un document de 42 pages que nous nous efforçons d'étudier avec l'aide de 3 Conseillers communaux et de notre bureau d'ingénieurs.

4.1.2 PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2022, 29 permis de construire ont été délivrés (34 en 2021), pour un coût total de travaux estimés à CHF 5'446'200.— (24'905'700.— en 2021).

En 2022, il a été délivré 27 permis d'habiter/utiliser (28 en 2021).

4.2 ENERGIE OU AUTRE

4.2.1 CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES

La politique de subvention du Canton et de la Confédération porte ses fruits puisque nous recevons de plus en plus de demandes d'autorisations pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de pompes à chaleur.

Au niveau communal, nous avons continué l'assainissement de l'éclairage public en remplaçant 5 lampadaires à sodium par des lampadaires à LED.

Un bureau d'ingénieurs avait été mandaté pour une étude pour le remplacement de la chaudière à mazout du Collège 1912. Le résultat de cette étude a fait l'objet du préavis N° 75/2021 pour la construction d'une chaufferie pour abriter une chaudière et un silo à pellets. Cette réalisation a été exécutée en bois principalement issu des forêts communales.

Une étude pour l'installation d'eau chaude sanitaire au chalet de la Genollière a été menée.

4.3 ROUTES ET RESEAU ROUTIER

Les travaux de terrassement du nouveau « Genolier Innovation Hub » avaient débutés en octobre 2021 ont continués pendant le premier semestre 2022, occasionnant une surcharge importante de camions sur le réseau routier. Plusieurs réunions ont eu lieu avec la direction de la Clinique pour gérer cet afflux massif de trafic. Une autorisation d'utiliser le parking de la Colonie pour le personnel de la Clinique a été accordée pendant la durée des travaux.

Les deux ilots de la route de Duillier ont été renaturés avec la plantation d'un poirier et d'un érable de Montpellier ainsi que de la prairie fleurie.

Divers taconnages à la sortie de l'hiver ont été effectués entre autres sur la route du Muids en direction de la Clinique.

Une étude pour la rénovation de la route de Châtel et l'aménagement d'un trottoir est en cours. Un préavis sera présenté au Conseil communal en 2023.

Une étude pour l'aménagement d'un trottoir sur la route du Muids est en cours.

Un majestueux sapin de Noël fournit par le groupement forestier La Colline a été installé durant les fêtes au centre du village.

4.3.1 VOIRIE

L'équipe, formée de Messieurs Cédric Blumenstein, Bruno de Matos Almeida, Mathieu Tavel et de nos apprentis Leandro Santos Martin et Victor Rask, a assuré l'entretien du village et des espaces verts. Cedric Blumenstein est très engagé par rapport aux pompiers et la commune lui a accordé 5 jours de congé pour qu'il puisse suivre ses cours de formation.

L'eau a été le souci principal de la voirie avec des alarmes continuelles impliquant un certain stress et des heures supplémentaires importantes pour le personnel de piquet.

La commune a fait l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement du Berlingo qui a fait plus de 17 ans de service.

4.4 CIMETIÈRE

Avec une allée centrale entièrement pavée, des bennes à déchets cachées et d'une surface destinée au colombarium et au Jardin du souvenir, le cimetière a été repensé (Préavis 19/2022). De nouvelles plantations et une fontaine en pierre naturelle compléteront ce lieu de recueillement au printemps 2023.

9 nouvelles (13 en 2021) sépultures.

Utilisation : 0 tombe à la ligne (9 en 2021)
4 urnes dans tombe à la ligne
1 colombarium (2 en 2021)
0 cavurne (1 en 2021)
4 jardin du souvenir (1 en 2021)

4.5 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets récoltés en 2022 (2021) se répartissent comme suit :

178	(190)	tonnes d'ordures ménagères
146	(152)	tonnes de déchets organiques
108	(112)	tonnes de papier et carton
95	(96)	tonnes de verre
97	(123)	tonnes de compost
57	(53)	tonnes de déchets encombrants
40	(49)	tonnes de bois usagé
34	(40)	tonnes de déchets inertes
13	(25)	tonnes de plastiques mélangés
8	(5)	tonnes d'alu - fer blanc
15	(17)	tonnes de ferraille
7	(6)	tonnes de vêtements (Texaid + Textura))

Centre de tri de la Caisserie

Notre centre de tri de la Caisserie donne satisfaction à nos citoyens et notre Commune réalise ses ambitions en matière d'environnement.

Le nouveau récupérateur de Sagex est fortement utilisé et son acquisition est envisagée (actuellement loué).

Nous avons demandé au personnel en charge du centre de tri de porter une attention particulière aux usagers qui utilisent ces installations afin d'éviter la dépose de déchets trop importante (maximum 1m³) ou d'utilisateurs étrangers à notre Commune,

Relevons enfin que l'EM (Equivalent Ménage) de CHF 110.— permet d'équilibrer le compte déchets 2022.

4.6 EAUX CLAIRES (EC) / EAUX USEES (EU)

L'inspection et les réparations nécessaires du réseau public communal ont été terminés en 2022.

La reprise des collecteurs transitant sur les parcelles privées s'est poursuivie cette année et a fait l'objet de deux présentations publiques en collaboration avec le bureau d'ingénieurs hkdgéomatique.

A fin 2022, 45 conventions d'entretien ont été signées par les propriétaires sur 49 conventions soumises. Cette opération, financée en partie par la Commune, selon Préavis N° 18/2022, se poursuivra les années à venir.

APEC

L'activité de l'APEC (Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte) en 2022 a été intense. Notre Municipal, Monsieur Pascal Colombo, membre de la Commission des Finances, a notamment participé au contrôle du Préavis N°7 destiné à une demande de crédit de CHF 8'560'000.— représentant la 2^{ème} phase de financement de la nouvelle STEP (après un crédit d'étude de CHF 953'000.—).

Bref historique du projet de nouvelle STEP

Au début, la démarche de l'APEC, qui ne date pas d'aujourd'hui, fut de faire des études pour ses propres besoins.

Ensuite, le canton, par l'intermédiaire du plan cantonal de régionalisation des step a demandé d'étudier la possibilité d'une collaboration avec les communes de Nyon, Prangins, Chésérèx, Gingins et l'association intercommunale pour les Eaux usées du Boison regroupant les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Eysins, Grens, Signy-Avenex.

Cette démarche a fait l'objet d'une décision du Conseil communal de Nyon, en novembre 2020, et nous avons dû nous rendre à l'évidence que dite décision était un frein indéniable au projet de STEP régionale. Concrètement, elle fige purement et simplement la réalisation d'une station d'épuration régionale unique.

En outre, cette position n'offrait aucune garantie quant à la participation ultérieure de la Ville de Nyon à la régionalisation de l'épuration si l'on se réfère notamment au souhait du Conseil communal à savoir qu'un « plan B » situé sur le territoire nyonnais soit tout de même étudié.

Notre association ne saurait financer à elle seule l'étude du projet de STEP à 12'000 EH jusqu'à la validation du plan d'affectation avec le risque d'un désistement de la Ville de Nyon qui rendrait cette étude caduque. En effet, il convient de rappeler que la surface de la parcelle déclassée doit être en adéquation avec la grandeur du projet.

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction a donc soumis à son Conseil intercommunal un préavis sollicitant :

- L'abandon du projet de STEP unique régionale accompagné d'une demande de crédit (1^{ère} phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Délibérant dans sa séance du 4 février 2021, notre Conseil intercommunal a validé cette décision.

Le site

Une analyse multicritère a été réalisée par le bureau Fischer et Montavon pour définir le site idéal.

Trois sites ont été retenus et le choix du site du Lavasson, agréé par la Municipalité de Gland, est celui qui répond le mieux aux différentes contraintes et qui permet de préserver des zones à fort potentiel d'activités ou d'urbanisation.

Deux données importantes, peu souvent évoquées, sont que le site du Lavasson permet d'intercepter les eaux usées descendantes des communes situées plus haut et d'utiliser l'exutoire existant dans le lac Léman.

En effet, il convient de rappeler qu'il serait illusoire d'envisager la création d'un nouvel exutoire nécessitant obligatoirement l'aval d'un propriétaire riverain.

Situation actuelle

Nous avons abouti avec le concours pour un pool d'architecte-paysagiste et d'architecte afin d'intégrer au maximum le projet dans le site choisi. Nous avons sélectionné le pool d'ingénieurs pour l'étude d'avant-projet, projet et réalisation de la STEP.

La procédure pour le déclassement de la parcelle est en cours. Les études de faisabilité pour la transformation de la STEP sise à la Dullive en station de relevage et éventuellement de turbinage ainsi que les canalisations reliant les deux sites sont sur le métier et ont été finalisées au début de l'année 2022.

QUELQUES CHIFFRES

	2022
Volume d'eau traitée Soit débit moyen par jour	2'992'042 m ³ 8'197 m ³
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec / Sadec	152 t.
Sable, graviers (laveur de sable)	19,6 t.
Matières grasses (fosse à graisse)	9.3 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2022
Boues épaissies introduites dans le digesteur	17'823 m ³
Boues déshydratées pour incinérations Matière sèche	103 t. 39 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitée jusqu'à 90%) Matière sèche	519 t. 475 t.
Boues liquides évacuées Matière sèche	69 t. 4 t.
Pluviométrie	2022
Pluviométrie enregistrée à la Step	957 mm

Habitants et Equivalents habitants EH raccordés

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Habitants	36'848	36'410	36'034	35'471	34'977	34'674
EH	5'743	5'743	5'968	5'968	5'968	5'968
Total	42'591	42'153	42'002	41'439	40'945	40'462

4.7 COURS D'EAU

Dans le secteur de La Clinique, des travaux sont prévus sur La Joy, mais restent en attente de mise en place d'une zone inondable en amont par la Commune d'Arzier-Le Muids.

Les embâcles sont régulièrement enlevés sur nos cours d'eau par la voirie ou par les bûcherons du centre forestier La Colline lorsque les diamètres sont plus importants.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES



5.1 AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)

L'Administration générale, installée à Genolier, a été fortement impactée durant la première moitié de l'année 2022, par la démission et le départ (au 31.12.2021) de Mme Nathalie MAYER, (Directrice administrative de l'Accueil de jour), l'engagement d'une intérimaire en contrat à durée déterminée pour la remplacer (du 15.12.2021 au 26.07.2022) et l'attente des conclusions de l'audit lancé en 2021 en vue de la réorganisation générale de l'AISGE. Les membres du CoDir avait souhaité être déchargés des tâches sur le terrain et demandé à pouvoir se concentrer sur leur rôle politique et stratégique, mais aussi à unifier les deux entités jusqu'alors séparées, à savoir :

- l'AISGE-École (Administration générale, Bâtiments, Transports scolaires, Cantine et Centre de jeunes et lien avec l'école)
- l'AISGE-Accueil de jour (Nurseries-Garderies et UAPE)

L'audit devait leur permettre d'engager une personne à même de mettre en place cette unification. Le délai d'attente de ces conclusions a apporté de nombreuses complications dans la gestion quotidienne des tâches de l'Administration générale et de l'Administration Accueil de jour à Trélex.

C'est pourquoi le CoDir a décidé, au printemps 2022, d'engager à l'Accueil de jour, une Directrice administrative à 80% en CDD (du 20.06.2022 au 20.12.2022), et une comptable à 80 % en CDI (dès le 20.06.2022) pour la reprise de la totalité de la gestion comptable au sein de l'administration de l'Accueil de jour, confiée jusque-là à une fiduciaire externe. La délocalisation de certaines tâches comptables par la fiduciaire a bien fonctionné sous la direction de Mme MAYER qui avait un regard avisé sur l'ensemble de la gestion de l'Accueil de jour mais, a malheureusement démontré ses failles à l'arrivée de la remplaçante intérimaire. L'engagement d'une comptable a permis de se réappropriier la gestion à l'interne et permis de réorganiser, de manière efficiente, le contrôle des dépenses et des coûts de fonctionnement de l'Accueil de jour. Durant ces mois de transitions, les collaboratrices des deux administrations (Ecole et Accueil de jour) ont été surchargées et ont géré au mieux de leurs disponibilités les différents dossiers en cours. Afin de coordonner les tâches de ces collaboratrices et organiser l'arrivée de la Directrice administrative et la comptable, le CoDir a mandaté la Secrétaire générale.

Durant l'été, les conclusions de l'audit ont été connues des membres du CoDir. Ils ont alors décidé d'engager une Directrice générale et lui ont confié l'importante tâche d'unification des deux entités et réorganisation des responsabilités de l'AISGE ; parallèlement, elle est secondée, pour la fin de l'année 2022, puis en 2023 et 2024 par la Secrétaire générale qui prépare ainsi son départ à la retraite (au 31.12.2024) ; cette dualité lui permet de prendre connaissance de l'ensemble du fonctionnement de l'AISGE, tout en assurant immédiatement sa direction. Mme Annick KOSEL a été engagée le 1er septembre 2022.

Au 31 décembre 2022, l'Administration générale était donc formée d'une équipe de quatre collaboratrices motivées à relever toutes les tâches et projets découlant des choix politiques des membres du CoDir.

Le Centre « Ados Centre AISGE », compte actuellement 183 jeunes inscrits. Il accueille sur le site à Genolier plus de 60 de jeunes par jour des communes de l'AISGE entre 11h15- 18h30. Les jeudis, le Centre accueille 40 jeunes à la fois de 14h20-16h30, lors du goûter.

Le Centre rencontre un grand succès depuis son ouverture en août 2021 : le fonctionnement est apprécié par les jeunes, par les parents et par l'école. La collaboration avec l'EPSGE s'intensifie au fil du temps. L'équipe d'animation du Centre est intégrée au Pôle Social de l'AISGE-EPSGE.

Cette proximité avec les autres professionnels permet un accompagnement significatif des jeunes.

Le fonctionnement du Centre repose sur l'accueil libre et la libre adhésion, c'est-à-dire que les jeunes sont libres de venir ou non et de repartir lorsqu'ils le souhaitent seuls sans la présence obligatoire d'un adulte. Toutefois, ils sont sous la responsabilité des parents lorsqu'ils décident de quitter les murs du Centre. Ce principe nécessite un accord de confiance entre le jeune, les parents et l'équipe d'animation. Cette pratique leur apprend à être responsable dans un cadre sécurisé encadré par des professionnels. Il est à constater que les problèmes d'incivilités rencontrés par la commune de Genolier avant l'ouverture du Centre ont drastiquement baissé. Le type d'accueil proposé par le Centre des jeunes est donc essentiel au bien-être de la commune et ses habitants.

Le Centre collabore au quotidien avec la Commune, l'école et les acteurs sociaux (travailleuse sociale de proximité, conseillères école-familles, travailleuse sociale en milieu scolaire, etc.) en lien avec les jeunes afin de renforcer leur bien-être et de favoriser le vivre-ensemble.

Le nombre global de collaborateurs de l' AISGE est resté stable en 2022

- Administration :	4 personnes - 3.4 ETP
- Bâtiments :	2 personnes - 1.9 ETP
- Péditrains :	13 personnes (4 lignes) - 1520 h/an
- Patrouilleurs :	9 personnes - 684 h/an
- Centre de jeunes et cantine de Genolier :	7 personnes - 2.65 ETP
- Surveillance bus :	1 personne - 228 h/an
- Administration Accueil de jour :	7 personnes - 4.8 ETP
- UAPE :	33 personnes -19.64 ETP
- Nurserie-Garderie :	37 personnes – 27.35 ETP

CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI)

La présidence est assurée par Madame Céline Heller-Berger.

Les représentants de notre Commune sont : pour le Conseil communal : Mesdames Myriam Bedat, Noémie Dunand et Sylvie Bolay et pour la Municipalité, Monsieur André Darmon.

Le CI a tenu 3 séances.

Les préavis suivants ont été déposés et acceptés :

- Préavis 01/2022 Relatif aux comptes 2021 AISGE-Ecole et son rapport de gestion
- Préavis 02/2022 Relatif aux comptes 2021 AISGE-Accueil de jour et son rapport de gestion
- Préavis 03/2022 Concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de CHF 10'000.00 TTC destiné à couvrir les frais de locations (DDP) pour les portacabines du Centre de jeunes et de la classe S
- Préavis 04/2022 Concernant une demande de budget complémentaire de CHF 119'000.00 TTC destiné à l'adaptation des heures d'intendance pour les structures UAPE et Nurseries-Garderie de l'Accueil de jour
- Préavis 05/2022 Concernant une demande de budget complémentaire de CHF 52'100.00 TTC destiné à financier des travaux de mise aux normes de la nurserie garderie Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue
- Préavis 06/2022 Concernant une demande de budget complémentaire de CHF 79'000.00 TTC destiné à financier la création d'un poste de Directeur / Directrice de l' AISGE
- Préavis 07/2022 Relatif au budget 2023 AISGE-Ecole
- Préavis 08/2022 Relatif au budget 2023 AISGE-Accueil de jour

COMITE DE DIRECTION (CoDir)

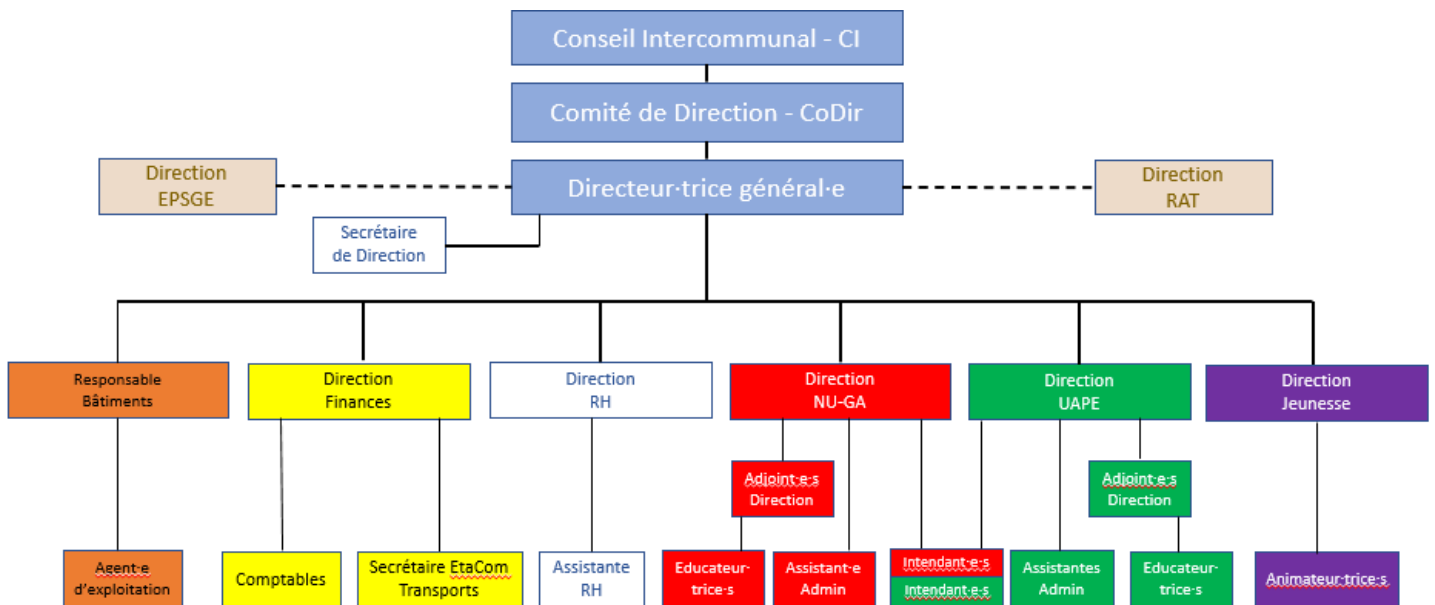
Les séances du CoDir ont lieu en principe une fois par mois, généralement le mercredi soir. Les séances et les discussions du CoDir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux ; ils sont régis par la LPrD (Loi sur la protection des données personnelles)¹. Les dossiers traités lors des séances du CoDir régissent les dicastères. Le Directeur de l'établissement scolaire a été invité à participer à des séances du CoDir lorsque des points spécifiques concernaient l'EPSGE. A chaque séance, un procès-verbal est rédigé par la secrétaire adjointe ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

Les membres du CoDir ont siégé à quatorze reprises durant l'année 2022.

Répartition des dicastères – Législature 2021-2026

Dicastères	Responsables	Membres/Suppléant-e-s
Administration générale	M. Scott ADAMS <i>Président du CoDir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Ecole</i>	M. Cédric MARZER <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Accueil de jour</i>
Bâtiments & terrains	M. Gérald GIRARDET <i>Responsable du dicastère</i>	M. Cédric MARZER <i>Suppléant du dicastère</i>
Conseil d'établissement	M. Nicolas RAY <i>Président du CE</i>	$\frac{1}{4}$ membres politiques M. Philippe DEPIERRE Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER Mme Evelyne ROTH Mme Regula ZELLWEGER <i>Municipal-es des écoles</i>
Transports scolaires	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Evelyne ROTH <i>Suppléante du dicastère</i>
NOUVEAU DICASTÈRE Jeunesse <i>Cantine et Centre de Jeunes à Genolier</i>	M. Nicolas RAY <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Suppléante du dicastère</i>
Accueil de jour	M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable du dicastère</i> M. Cédric MARZER <i>Responsable des finances</i>	M. Nicolas RAY <i>Suppléant du dicastère</i>
NOUVEAU DICASTÈRE Formation-Ecole	Mme Evelyne ROTH <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Suppléante du dicastère</i>

Organigramme de l'AISGE



5.1.1 RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le choix du prestataire de repas primaires et secondaires effectué en 2017 continue à satisfaire les élèves et nous nous réjouissons de la bonne collaboration que nous avons avec Monsieur Claude Besnard.

5.1.2 EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Arzier-Le Muids	Primaire	160	167	175	196	219	225
	Secondaire	152	169	179	175	161	155
Genolier	Primaire	102	119	111	106	116	119
	Secondaire	110	108	117	118	119	121
Givrins	Primaire	54	62	58	62	65	62
	Secondaire	55	60	52	54	63	47
Saint-Cergue	Primaire	137	139	156	169	194	206
	Secondaire	104	104	102	103	113	118
Trélex	Primaire	81	75	70	74	84	71
	Secondaire	74	72	72	76	70	87
Totaux		1038	1075	1092	1133	1204	1211

Le coût de l'élève primaire est de CHF 4'633.10 et celui de l'élève secondaire est de CHF 5'958.80 pour Genolier.

5.2 PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE)

Les conventions PPLS sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

La déléguée PPLS pour l'AISGE est Madame Evelyne Roth.

5.3 RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE

Nouvelle législature (2021-2026)

Le Conseil Intercommunal (CI) :

Madame Anne Stiefel - Présidente
Madame Monya Jaccard – vice-Présidente
Madame Vanessa Wicht - Secrétaire du bureau

Le Comité de Direction (CODir) :

Madame Regula Zellweger - Présidente
Madame Evelyne Vogel - Vice-présidente,
Madame Céline Etoupe
Monsieur Jonathan Oldacre
Madame Jeannette Weber.

Nous vivons sans doute une période exceptionnelle. Après la crise sanitaire et ses répercussions en 2020 et 2021, l'évolution de la demande de places d'accueil n'a pas connu de ralentissement significatif, bien au contraire, le nombre d'enfants en liste d'attente a continué à augmenter. Trois projets d'envergure pour un total de 154 nouvelles places d'accueil ont été amorcés dont Bee' Happy (CVE La Ruhe – 44 places) qui a ouvert en décembre 2022 et deux structures d'accueil en cours de finalisation. Le nombre de nouvelles places offertes en accueil préscolaire collectif augmentera ainsi de quelque 40%.

Avec 2'233'454 d'heures d'accueil facturées au total durant l'année, un volume jamais égalé auparavant a été atteint. Soit plus 7.1% que l'année précédente.

L'Accueil Familial de Jour (AFJ) du RAT représente un tiers de l'activité du réseau. Si on devait mettre les enfants de l'AFJ en structures d'accueil collectives, il faudrait « construire » 7 nouvelles unités de 44 places.

La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a obtenu des fonds de la Confédération dans le cadre d'un programme mis en place pour une durée limitée. Grâce à cet argent, elle a pu entreprendre une action spéciale en faveur des parents qui placent leurs enfants dans un réseau subventionné. Ainsi, la FAJE a financé directement une réduction de 20% pour les prestations facturées au mois de novembre 2022. Au demeurant, la FAJE espère pouvoir renouveler l'opération en novembre 2023.

La FAJE aura subventionné l'accueil de jour du RAT pour un montant de CHF 4'774'968.— durant 2022 (CHF 4'255'923.— en 2021).

Les différents contrôles des revenus annuels parentaux a permis de rembourser CHF 212'762.- aux communes (pour information 16 communes font parties du RAT).

Nombre de structures d'accueil : 23 (11 nurseries-garderies/11 UAPE/1 structure d'AFJ)
Nombre de places : 1'443 (préscolaires 416/parascolaires 660/familial 367)
Nombre d'enfants : 2'338 - augmentation de 6%
Nombre d'AMF : 103
Nombre d'employé-es : 482 - 261.9 EPT.

La Commune de Genolier a 125 enfants placés (préscolaires 19 / AFJ 23 / parascolaires 83).

Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante.

Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

6. POLICE



6.1 POLICE CANTONALE – SIR

La Gendarmerie vaudoise est régulièrement présente sur le territoire communal grâce à son poste mobile, offrant ainsi une bonne visibilité à la population. Nous pouvons également compter sur une étroite collaboration en cas de besoin.

La société SIR patrouille avec efficacité sur le territoire communal et plus spécifiquement autour des bâtiments communaux et scolaires depuis 2016.

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2022 à CHF 431'957.10.—.
(2021 : CHF 405'214.—).

6.1.1 CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE

17 contrôles de vitesse ont été effectués par la Gendarmerie sur notre territoire en 2022 (5 en 2021). 5825 véhicules ont été contrôlés et 465 dénoncés.

6.5 DÉFENSE INCENDIE

6.5.1 SDIS NYON-DÔLE

Le site est formé d'une section DPS de catégorie A qui intervient sur l'ensemble du district.

Notre participation financière a été de CHF 83'557.— (2021 : CHF 76'488.—), soit CHF 41.22 par habitant. (2021 : CHF 37.82).

6.5.2 DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER

La Commune a été représentée à la Délégation Feu par Messieurs Pascal Colombo et Jean Zucchello pour la Municipalité et par Monsieur. Geoffray Geissmann pour le Conseil communal.

Effectif : 33 dont 7 femmes (31 dont 5 femmes en 2021).

Interventions :

	2022	2021
- Incendie	4	5
- Sauvetage de personnes	3	2
- Pollution	5	3
- Inondation	0	18 (*)
- Alarme automatique	1	1
- Interventions techniques	4	
Total	17	19

(*) dues aux fortes pluies tombées

Sur l'initiative de la Municipalité, une journée « Portes ouvertes » de la caserne a été organisée pour les conseillers communaux. Une trentaine de personnes ont participé à cette manifestation.

6.6 ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION

L'organisation de l'ORPC de Nyon a continué d'être secouée en 2022. A peine un nouveau commandant ayant été trouvé qu'il a démissionné pour être engagé par l'ORPC de Morges, pour des raisons de proximité de son domicile.

M. François Martignier de Bassins est élu Président de l'association intercommunale. Il est garde forestier et a fait partie du Conseil communal de Bassins depuis 1990. Il a été Président du Conseil Communal de Bassins pendant 6 ans.

La diminution d'effectif des astreints pour les prochaines années semble être le souci principal de l'organisation.

L'ORPC est intervenue de manière efficace lors de la pénurie d'eau de cet été pour la mise en place d'une conduite de transport de secours entre le réseau d'eau de la commune de Bassins et la station de pompage du Montant. La décision a été prise le jeudi après-midi et la conduite de transport était opérationnelle le vendredi midi, grâce notamment au protocole qui avait été mis en place lors de l'exercice de 2018. Merci aux volontaires de l'ORPC sous la conduite du Sgt Yves Staudé et à notre service de la voirie pour leur engagement.

7. SÉCURITÉ SOCIALE



7.1 SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques sociales 71 et 72 en 2022 a été de CHF 5'673'842.65 (CHF 5'102'159.- en 2021).



8.1 EAUX

A noter quand même que notre réseau ESP a manifesté quelques signes de faiblesse cette année, notamment à Sus-Châtel et au Village entre autres : ce furent essentiellement de vieilles vannes de concession impossibles à fermer qu'il a fallu remplacer. La campagne de détections de fuites effectuée en 2021 nous a fourni quelques indications sur quelques points faibles à traiter, mais ce rapport nous a tout à fait rassuré sur l'état global des pertes de notre réseau : très faibles et un réseau en très bon état.

Protection incendie

L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont poursuivis cette année avec l'étroite collaboration de nos pompiers et de notre fontainier.

La mise en conformité du réseau ESP entre le Chemin du Champ-des-Pierres et le Chemin de Cordex a fait l'objet d'un Préavis en mars 2023, et les travaux seront exécutés après Pâques : cette mise en conformité a été demandée par l'ECA et sera subventionnée partiellement par elle.

Compteurs

Un certain nombre de compteurs d'arrosage avec relevé à distance ont été installés, sur demande de certains citoyens. Il est bon de rappeler que cette installation est à la charge du propriétaire et qu'elle n'est pas forcément rentable avant de l'amortir sur de nombreuses années !

SIDEMO (« eaudici ») - Source du Montant-Nappe inférieure de la Cézille et SAPAN

Nous restons encore dans l'attente de notre demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle concession pour la nappe inférieure de la Cézille : le canton pourrait finalement nous l'accorder ce printemps 2023. L'étude de ce grand projet pour l'exploitation de la nappe inférieure de la Cézille se concrétise finalement. Ce projet est vieux de plusieurs années (les premières mesures et sondages ont débuté en 1984). La participation de Genolier à cette étude, dans le cadre de l'Entente Intercommunale du SIDEMO (nouvellement baptisée « eaudici »), comprend plusieurs sondages et forages préliminaires pour déterminer de manière optimale les puits de pompage et d'infiltration. Celle-ci, pour le rappeler, a fait l'objet d'un Préavis municipal en mars 2021, accepté par le Conseil communal d'alors.

L'étendue de la période de manque de précipitations et de pénurie d'eau en 2022 a été particulièrement longue et importante, elle est à comparer avec des années très rares comme 1976 et 2003 ! Les restrictions d'eau ont été en vigueur dès la fin juillet et n'ont été levées que fin octobre : durant toute cette période, nous avons demandé à Bassins via une conduite de la PC de nous soulager quelque peu mais pas très longtemps, la pénurie les ayant touchés également ; ensuite, nous avons obtenu de manière tout à fait exceptionnelle l'autorisation de la part du canton de mettre en place un pompage de 1000 l/min dans la nappe inférieure de la Cézille, avec le soutien logistique de l'Armée. Celui-ci a donné des résultats très probants et suscite beaucoup d'espoir pour couvrir nos besoins futurs en été dans le cadre du projet à l'étude.

La mise en place de cette opération spéciale a nécessité la libération d'un crédit d'environ CHF 100'000.- de la part des trois communes à parts égales soit CHF 33'000.- chacune, même si dans l'immédiat Gland n'est pas concernée mais solidaire et fortement intéressée pour la suite du projet. Ce montant est couvert par le Préavis N° 68/2021 accepté par le CC en mars 2021. Et malheureusement, sur le plan des précipitations, 2023 n'a pas commencé sous les meilleurs auspices ...

Une nouvelle fois, la source du Montant a été perturbée par des situations de turbidité excessive et a dû être exploitée de manière réduite sur le plan du débit de traitement. Cette répétition de situation a conduit « eaudici » à mandater un bureau d'ingénieurs pour analyser

tous les points faibles de la station du Montant pendant une année, et cette analyse a abouti à une demande d'investissement de 1,5 millions. Le Conseil communal de Genolier a validé en mars 2023 via un Préavis la demande de crédit correspondant à notre quota au sein de l'Entente.

C'est pourquoi nous avons dû recourir à un complément important d'eau du Lac via la SAPAN pendant plusieurs mois pour Arzier et Genolier, via notre station de pompage du Petit-Cordex. Le débit de la pompe a été augmenté à 800 l/min pendant cette période. Gland a quant à elle, sa propre conduite pour se fournir directement auprès de la SAPAN.

La quantité d'eau du Lac via la SAPAN en 2022 a été de quelque 59'158 m³ (en 2021, 21'230 m³).

Sur le plan statistique, en 2022, il a été pompé au puits d'émergence du Montant et traité à la station du SIDEMO (« eaudici ») pour les trois communes partenaires (Arzier, Gland et Genolier) le volume total de 1'245'251 m³ (1'397'446 m³ en 2020 et 1'192'367 m³ en 2021), dont 184'879 m³ pour Genolier (296'970 m³ en 2020 et 262'652 m³ en 2021) (fontaines et arrosages inclus). Nos captages des sources du Bas des Côtes ont permis de fournir 76'957 m³ (81'473 m³ en 2020 et 105'985 m³ en 2021) d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

Sur un autre plan, l'amélioration de la pression du réseau sur les hauts du réseau supérieur de Genolier et la nécessaire amélioration de notre autonomie en eau et de notre réserve incendie, nous ont poussé à lancer l'étude pour un nouveau réservoir au Bas des Côtes. Cette étude a commencé et le projet, fruit d'un Préavis, verra le jour dès que l'amélioration du captage actuel sera validée par la DGE et réalisée, avec l'exigence de pérenniser et de fixer les différentes zones de source liées aux captages concernés.

Les analyses obligatoires effectuées à intervalles réguliers sur notre réseau de distribution ESP (Eau sous pression) comprennent la surveillance d'une présence en trop forte proportion (seuil maximum) des éléments suivants :

- Contaminants tels que métaux (Ag, Al, As, ... Pb, Zn, etc.)
- Germes microbiologiques tels que aérobies mésophiles, Escherichia coli, etc.
- Paramètres physico-chimiques tels que Turbidité, pH et Conductivité électrique
- Micropolluants tels que pesticides et métabolites pertinents, diméthachlore, etc.

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2020, la détection de la présence des traces du pesticide nommé **chlorothalonil** est soumise à analyse périodique. S'il y en avait plus de 0.1 mug/L dans l'eau sous pression (ESP) distribuée, il faudrait condamner immédiatement cette source d'approvisionnement jusqu'à son assainissement. Les analyses continues et à intervalle régulier nous confirment qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

8.2 CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÀD SA

La société anonyme créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le Conseil d'administration est formé d'un membre de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et d'un membre extérieur nommés par la Municipalité.

La chaufferie de Genolier CàD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal de Trélex géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes).

A ce jour, 38 bâtiments sont raccordés, soit 6 bâtiments communaux (salle communale du Gossan – Le Montant 1912 – Le Pavillon - L'Administration et l'Auberge – Immeuble D'une Fontaine à l'Autre - CTC+Caserne SDIS+Appartements), 2 bâtiments scolaires appartenant à

l'AISGE (Oujon - Cordex) et 30 bâtiments privés, dont le dernier complexe a été raccordé au réseau en été 2022.

2021/2022 est la quatrième année complète après la mise en conformité de la filtration des fumées concernant les particules fines, ce nouvel exercice a pu se terminer à pleine satisfaction. Buts atteints : ne diffuser dans ses fumées que le dixième des particules fines diffusées précédemment, avec une combustion et un rendement énergétique meilleurs !

La mission de fournir de l'énergie verte au nouveau quartier naissant au centre du village, appelé « Coeur du Bourg », a motivé le Conseil d'Administration de Genolier CÀD SA de relever le défi de ne fournir que de l'énergie verte et neutre en CO² à 99 % (cas de panne grave exclu) à ses clients. L'étude a conduit à n'envisager qu'une chaudière complémentaire à énergie renouvelable à pellets pour le secours et l'appoint. Pour cela, un Préavis municipal a été déposé en juin 2021 pour la construction du local de la chaudière, juxtaposé à l'extrémité de la salle communale du Gossan. Celui-ci a vu le jour début 2022, inauguré officiellement en mars 2023 et la nouvelle chaudière à pellets a été mise en service en décembre 2022.

Malgré de nombreux investissements et amortissements, Genolier CÀD SA a pu rembourser en 2022 une partie de son emprunt auprès de la commune, soit le montant de CHF 100'000.-.

Pour permettre certains investissements, l'amortissement des installations et notamment le remplacement périodique des compteurs exigé par la METAS (Institut fédéral de métrologie), il est impératif que les comptes de la SA soient bénéficiaires, et le CA veille à ce qu'ils le soient.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités. Nos deux nouvelles chaudières sont en conformité avec les normes fédérales OPAir concernant les émissions de particules fines. L'hiver 2022/23 a bénéficié pour la 1^{ère} fois de l'énergie délivrée par la nouvelle chaudière à pellets.

Statistiques des dernières années de chauffe :

Quelques chiffres	2019//2020	2020//2021	2021//2022
Energie « bois »	2'310'487 kWh	2'689'760 kWh	2'503'210 kWh
soit quantité plaquettes	811'780 kg	1'002'670 kg	899'170 kg
équivalent « mazout » économisé	222'041 kg	274'254 kg	245'944 kg
Energie « mazout »	303'335 kWh	359'430 kWh	373'330 kWh
soit une quantité mazout de	30'333 kg	35'943 kg	37'333 kg
Total	2'613'822 kWh	3'049'190 kWh	2'876'540 kWh

9. DIVERS



9.1 ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER

Associations	But	Représentants	Membres Conseil
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : PCO	
STI	Contrôle plans et procédures de construction	GGI	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : PCO	M. Pidoux Suppléant M. Devis
SADEC SA	Traitement des déchets	CI : PCO	
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte	CI : ADA/PCO	MM. Tissot et Von Wyl
SANE	Syndicat d'arrosage Nyon et Environs	AG : JZU	
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU	
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : ERO/GGI CI : ADA	Mmes Bedat, Dunand et M. Schläpfer
AVASAD (Anc. OMSV)	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile	AG : ERO	
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	CI : ERO	
La Forestière	Coopérative cantonale des propriétaires de forêts. Organisation de la vente de bois	CA : ADA	

ORPC	Organisation de la protection civile dans le district	CI : ADA	Geoffrey Geissmann Suppl. Mme Patrik
ARAS	Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon. Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes	CI : ERO	
Genolier Cád SA	Chauffage à distance	CA : C. Bürki, Président CA : JZU - ERO AG : ADA	CA : MM. Stäger et Dunand
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	PCO	
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Accueil de la Petite Enfance	CI : ERO	
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CI : GGI, président ERO, membre CODIR : ADA, JZU	M. Tissot et Mme Villat
SDIS Nyon-Dôle	Service de la défense incendie et secours	PCO	M. Geoffrey Geissmann
Délégation feu Genolier-Givrins-Trélex	Collaboration, échanges et soutien au SDIS Nyon-Dôle, site de Genolier	PCO et JZU	M. Geoffrey Geissmann
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	PCO Président CI : GGI	
PJV	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Parc Jura Vaudois	ADA	
SIDEMO	Gestion de la station entre Gland, Genolier et Arzier	JZU	

Autres participations :

- ADCV
- UCV
- Soutien au GHOL
- Sodefor II (Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté)
- Romande Energie
- SPA
- Centre historique de Chiblins
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud- La Forestière
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites (Chésereux)
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois (ADA Comité)

9.2 RÉGION DE NYON

Pour mémoire, Région de Nyon est une association de communes du district. Elle compte 41 membres (sur 47 du district) et réalise des projets pour la population et l'économie en matérialisant des synergies entre villes et villages.

Au travers du DISREN, elle procède à des levées de fonds. Le DISREN est un dispositif d'investissement solidaire appartenant à Région de Nyon.

Préavis DISREN présentés en 2022 :

N°	Thème	Descriptif	Montant
20/22	Mobilité	Aménagement d'une passerelle mode doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon	CHF 346'311.—
21/22	Mobilité	Aménagement d'une passerelle mode doux entre Nyon et Prangins	CHF 189'875.—

Intégralité des préavis déposés par Région de Nyon :

Mobilité : 3 (2021 : 8)

Présidence : 2 (2021 : 4)

Environnement : 1 (2021 : 2)

Finance : 4 (2021 : 3)

Tourisme : 2 (2021 : 2)

Culture : 1 (2021 : 1)

Communication : 1

Le détail de chaque préavis est consultable sur le site de Région de Nyon.

Le coût pour la commune en 2022 s'élève à CHF 39'820.50 (2021 : CHF 39'200.—), soit CHF 20.- par habitant (2021 : CHF 20.--).

9.3 SOCIÉTÉS LOCALES

Les statuts des sociétés suivantes sont déposés auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Groupe de Gy de Genolier (Gym hommes)
- Gym Dames – Gym filles
- Le Cercle des Tillots – Association des Seniors de Genolier et Environs
- BG Pétanque
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Bibliothèque Matulu
- Grande Brocante
- Groupe de Gym 60ans&plus
- GGF - Genolier Group Fitness
- Arborescence
- AVS/APG – Amicale des Valeureux Sapeurs et Amis des Pompiers de Genolier
- Forrest Yoga
- Noémie Fa Sol
- Yoga Gabriela

La séance de discussions et d'échanges avec la Municipalité concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points, a à nouveau pu avoir lieu le 30 novembre 2022.

9.4. RELATIONS AVEC LA POPULATION

Le vin chaud du début de l'année ainsi que la fête du 1^{er} août ont eu lieu à la plus grande satisfaction de toutes et tous.

La sortie des aînés et le repas de Noël ont aussi pu avoir lieu.

Pour le repas de Noël, nous n'avions jamais eu autant de personnes présentes depuis bien longtemps. Nos aînés ont été servis à table par les municipaux et le personnel du greffe. Une septantaine d'enfants du collège de Genolier ont chanté 8 chants de Noël pour le plus grand bonheur de toutes et tous.

Plan Energie et Climat Communal (PECC)

La Municipalité de Genolier est soucieuse du développement durable. Soutenue par le Conseil Communal, une commission ad hoc a été créée et un Plan d'Energie et Climat Communal est en cours d'élaboration. Le bureau eqlosion nos accompagne dans cette démarche.

Le PECC proposera des objectifs pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) ainsi que l'adaptation et la protection des écosystèmes face aux changements climatiques.

La durée de ce PECC sera de 4 ans.

CommuneApp

Depuis une quinzaine d'années les habitudes de communications évoluent à grande vitesse, avec la digitalisation de l'information. Désormais les informations se consultent en premier lieu via son téléphone. Raison pour laquelle Genolier a souhaité rejoindre l'application communale mutualisée CommuneApp

Alertes, informations, événements, l'application permet à la Commune de pouvoir régulièrement envoyer des posts à ses concitoyens, et ainsi leur permettre de devenir plus proches de la vie communale. Chaque citoyen, qui a téléchargé gratuitement l'application, reçoit une notification sur son téléphone avec un début du texte qu'il peut lire en entier si cela l'intéresse. Le site web est plutôt consulté en cas de recherche d'un renseignement.

La mise en fonction a eu lieu le 16 mars 2023.

10. COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

Achat de la parcelle N° 164 (7'784m²) propriété de Hoirie Reymond pour un montant total de CHF 15'000.- ; (contrôler le montant car les frais de notaire et de la transaction sont à la charge de la commune). Cette parcelle est au bénéfice d'un contrat de fermage.
Bail de Ferdinand augmenté avec la parcelle 553.

Achat et installation d'un Groupe Electrogène pour le PRU.

Financement du captage de secours dans la nappe phréatique de la Cézille pour un montant maximal de CHF 33'333.— (CHF 100'000.-- / 3 – Arzier-Le Muids et Gland)

Avocat pour P454 – Vez – Commune contre EIG

Avocat : recours PACOM Arzier-Le Muids – La Chèvrerie

11. AUTORISATION GENERALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.—

Achat de la parcelle N° 164.

12. CONCLUSION

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal, à son bureau, qu'à l'entier du personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers-ers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis municipal N° 29/2023 concernant le rapport de gestion 2022

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) d'adopter le préavis de gestion 2022 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2022

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 2 mai 2022 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet

Liste des abréviations

Associations	Définition
ACP	Association intercommunale d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NStCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier CàD SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jura Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins-Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service Technique Intercommunal
UCV	Union des communes vaudoises

Abréviations courantes : liste non exhaustive

BH : borne hydrante	PDDE : plan directeur de distribution de l'eau
CODIR : comité de direction	PGA : plan général d'affectation
ESP : eau sous pression	PGEE : plan général d'évacuation des eaux
EU/EC : eaux usées/eaux claires	PPA : plan partiel d'affectation
LAT – loi sur l'aménagement du territoire	PPE : propriété par étage
PAC Bois de Chênes : plan d'aménag. cantonal	RCCom : règlement sur la comptabilité des communes
PDCom : plan directeur communal	

ADA : André Darmon
GGI : Gérald Girardet

ERO : Evelyne Roth
PCO : Pascal Colombo

JZU : Jean Zucchello